



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

CTL 05-05-2022 : Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

FO condamne l'invasion de l'Ukraine, acte de guerre en violation de la souveraineté de ce pays et en violation des principes de la charte des Nations unies.

Les conséquences de cette guerre se font déjà durement ressentir et partout dans le monde, ce sont comme toujours les populations les moins favorisées qui vont souffrir du fait de l'augmentation des prix et des difficultés d'approvisionnement en biens et alimentation essentiels.

Pour **FO** les salariés et les ménages ne doivent pas subir le contrecoup des sanctions économiques. Les profits réalisés et notamment ceux atteints pendant la crise sanitaire doivent revenir aux travailleurs et pas seulement aux actionnaires : nul ne doit profiter de la guerre ! Il est donc indispensable que des dispositifs soient pris pour bloquer la hausse des prix sur les produits de consommation courante, sur l'énergie et les carburants. Concernant le pouvoir d'achat des fonctionnaires, la Ministre de la fonction publique a récemment annoncé un projet de dégel du point d'indice.

FO n'a eu de cesse d'exiger l'augmentation de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations sur les rémunérations depuis le début du quinquennat, force est de constater que cette proposition du gouvernement est bien tardive et demeure très aléatoire : les «concertations» ne vont pouvoir commencer qu'avec le prochain gouvernement et l'application de cette mesure ne pourra être concrète qu'après une loi de finances rectificative votée par le nouveau Parlement, donc après les élections législatives.

FO ne peut se satisfaire de cette méthode très singulière alors que les agents publics ont déjà subi des pertes de pouvoir d'achat de 22 % depuis 2000, avec une inflation qui atteint déjà 4,8 % depuis janvier 2022.

Pour ce qui est de la réforme des retraites, le sujet de l'âge de départ est revenu sur le tapis au cours de la campagne présidentielle : Emmanuel MACRON veut reculer l'âge légal de départ à 65 ans.

Pour **FO**, cette mesure d'âge est inacceptable car simpliste et dogmatique : elle résonne comme un aveu d'impuissance à améliorer la qualité des emplois et notamment ceux confinés aux bas salaires, aux temps partiels contraints, aux contrats précaires que subissent plus souvent les femmes empêchant de bénéficier d'une retraite décente.

FO s'est opposée au système universel de retraite par points qui n'avait d'autre finalité que de contraindre au fil du temps à devoir reculer l'âge effectif de la retraite. **FO** s'oppose et s'opposera à toute autre réforme conduisant à dégrader les droits à la retraite et à reculer l'âge pour en bénéficier.

FO continuera de porter toutes ses revendications avant, pendant et après les échéances politiques, en toute indépendance.

Concernant les sujets à l'ordre du jour de ce CTL, l'analyse initiale de **FODGFIP** selon laquelle le NRP constitue un outil budgétaire de réduction du maillage territorial des services porteur de graves menaces sur les missions, se trouve malheureusement confortée de jour en jour. Couplées à un laminage incessant des effectifs, les réformes en cours, loin de simplifier le quotidien des agents et des usagers, exacerbent au contraire les tensions et partout ce ne sont que difficultés pour faire fonctionner les services, avec des collègues découragés et écœurés par le niveau d'impréparation et d'obstination qui préside aux restructurations...

Dans les Côtes d'Armor, la 1ère phase du NRP a été déployée en pleine crise sanitaire. A l'heure où nous parlons, l'ensemble de ces restructurations issues de décisions technocratiques hors sol n'en finissent plus de désorganiser les services, dégrader les conditions de travail des agents et l'exercice des missions. En témoigne la motion déjà rédigée par les collègues de Guingamp suite aux restructurations intervenues au 1^{er} janvier 2022.

En 2022 la démolition des services départementaux va continuer....

Mais pour le Directeur Général et ses Directeurs départementaux, à la DGFIP tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes... Le plus important c'est de cocher la case du calendrier des restructurations et de préserver la vitrine...

Pour le reste, peu importe si les rayons sont vides et si le personnel est épuisé !!!

Quant à la stabilisation du réseau qui serait issue du NRP, nul besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'elle est illusoire parce que la tendance inexorable à la « plateformisation » des missions ne peut qu'aboutir à une réduction sans fin des implantations de la DGFIP. Nul doute que ces nouvelles structures industrielles issues du NRP ou de la « démétropolisation » participeront encore davantage à amplifier le flou dans la répartition des compétences et pour les agents la perte de sens dans leur travail...

FODGFIP maintient que cette « révolution » n'a aucune vocation à donner de la proximité au réseau, à améliorer l'environnement de travail des agents ou encore à optimiser les relations avec les usagers. **FODGFIP** demande l'abandon du NRP et de toutes les réformes de structures en cours.

En conclusion **F.O.-DGFIP revendique,**

- le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité qui continue de plus belle
- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites
- le maintien de toutes les missions ainsi que de l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels.

F.O.-DGFIP avec la FGF FO,

- exige le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories, et à ce titre, le maintien des statuts particuliers.
- revendique le maintien du code des pensions civiles et militaires ;
- exige immédiatement une augmentation de 22 % du point d'indice pour un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000.